

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
21

Conseillers absents :
12

Séance ordinaire du 28 septembre 2023
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-huit septembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (21) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCH, Bérengère MICODI et Sébastien BURG Y

Excusés (12) :

M. Philippe WOLFF (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Richard PISZEWSKI
Mme Marie ADAM (procuration à Mme LOUIS)
M. Adriano MARCUZ
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURG Y)
M. Lucas SCHERRER (procuration à M. KIMMICH)
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 14 de l'ordre du jour

Recrutement d'un apprenti

- Vu le Code du travail,
- Vu le décret n° 2020-478 du 20 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial,

En début d'année, la collectivité a accueilli pendant trois mois au Pôle Urbanisme-Environnement un stagiaire, étudiant en Master 1 de géographie, cartographie et urbanisme à l'Université de Lorraine.

Dans la continuité de son parcours en Master, il sollicite la ville pour effectuer un contrat d'alternance afin d'achever sa formation.

Compte-tenu de la qualité de son travail lors de son stage, il est envisagé de recourir au recrutement en contrat d'apprentissage de l'intéressé en Master 2 pour l'année universitaire 2023/2024. Les principales tâches qui lui seraient confiées seraient les suivantes :

- Participation aux missions de police de l'urbanisme ;
- Accompagnement du public et des partenaires dans la transition vers la dématérialisation des autorisations et renseignements d'urbanisme ;
- Participation aux paramétrages du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme et des modèles de documents y afférents ;
- Mission de suivi des panneaux publicitaires suite à l'entrée en application du Règlement Local de Publicité Intercommunal ;
- Participation aux autres missions de la direction travaux-urbanisme-environnement.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le recrutement d'un apprenti,
- de conclure dès la rentrée scolaire 2023-2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Pôle Urbanisme - Environnement	1	MASTER 2 Géographie, aménagement, environnement et développement des territoires	1 an

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis,
- d'inscrire les crédits nécessaires (rémunérations et frais de formation notamment) au budget 2023 et suivants, à l'article fonctionnel 93501 Urbanisme.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 03 octobre 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **03 OCT. 2023**